

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-411756

46767

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10747

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TAYAA

Date de naissance : 22-04-1975

Adresse : 72, RUE ABOU ISHAK CHIRAZI 7^e étage
APPT 3B MAALIF CASA

Tél. : 06.06.63.95.32 Total des frais engagés : 2020 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Ibtissam BENJDYA
DERMATOLOGUE - VENEREOLOGUE
Dermatologie Esthétique, Cosmétologie
et Lasers

87 Angle Rue Al Fouad Résidence Bernaben

3^{ème} Etage N° 5 Casablanca

05 22 23 25 20

Date de consultation : 23/10/2020

Nom et prénom du malade : TAYAA

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dentiste

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/11/2012	2	2	300000	INP : [REDACTED]
				Dr. Ibtissam BENJDYA DERMATOLOGUE - VENEREOLOGUE Dermatologie Esthétique, Cosmétologie et Lasers
				57, Avenue N° 5 Casablanca AlFouataï Résidence Bernaben
				BP 99

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DES STADES 2010 50, Rue Al Fouad - Casablanca Tél : 05 22 26 49 25 RC : 245509 - PIB : 358714 IF : AD 2642	23/10/2020	360.00 1640.30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
PHARMACIE DE LA CITE			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

The diagram illustrates a three-dimensional coordinate system. The vertical axis is labeled **H** at the top. The horizontal axis pointing left is labeled **D**. The axis pointing down and to the right is labeled **B**. The three axes intersect at a central point.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

Coefficient des travaux

MONTANTS DES POINTS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

200963
04 2023
60.00

201256
05 2023
60.00

200963
04 2023
60.00

201256
05 2023
60.00

201256
05 2023
60.00

Casablanca, le :

23/01/2020

جراحة الجلد مونبولي

طب الجلد والجميل والليزر - بوردو

خريج كلية الطب بربن - فرنسا

الدكتورة إبتسام ابن جدية الحبابي

إختصاصية في الأمراض الجلدية والتناسلية

- 1/ Nedivene 600 ml
- 2 cplj le matin à jeun
- pendant 3 mois.
- 2/ Mf. 50 mg x 3
- Lérophamide fkt
- au même repas
- pendant 3 mois.
- 3/ 586,00 C25 cream
11. Deoscentic 4
- Tous les matins visage, contour
- yeux et cou

Importateur Exclusif
BIOCODEX MAROC
B.P 126 Nouaceur
www.biocodex.ma
P.P.C.: 145,00 DH
Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament
N° DA2018050245DMP/20UCA/ MA v4

Importateur Exclusif
BIOCODEX MAROC
B.P 126 Nouaceur
www.biocodex.ma
P.P.C.: 145,00 DH
Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament
N° DA2018050245DMP/20UCA/ MA v4

Importateur Exclusif
BIOCODEX MAROC
B.P 126 Nouaceur
www.biocodex.ma
P.P.C.: 145,00 DH
Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament
N° DA2018050245DMP/20UCA/ MA v4

PHARMACIE DES STADES 2010
50, Rue Al Fournat - Casablanca
Tél : 05 22 25 49 25
RC : 245509 - Pre : 35873067
IF : 40135642

Dr. Ibtissam BENJDY
DERMATOLOGUE VENEREOLOGUE
Dermatologie Esthétique, Cosmétologie

3ème étage N° 5 Casablanca

3ème étage N°

21
4/10/03

TURN OVER à Demelie

1/2 sur le
visage pendant 1 mois

1/10/03

5) Faîtes un épanchement

1 fl. le soir on frotte,
goutte pendant 3 h.

2000, 36 DH

DR. IBUSSAM BEN ADYA
DERMATOLOGUE - VENEREOLUGUE
Dermatologue Esthétique et Laser
67 Angle Rue Al Rifi & Rue N° 5
3ème Etage 05 22 44 25 25
Télé: 05 22 44 25 25
Fax: 05 22 44 25 25
e-mail: ibu@ibu.dz

2000, 36 DH

PHARMACIE DES STUDIOZ 2000
Télé: 05 22 44 25 25
Fax: 05 22 44 25 25
e-mail: ibu@ibu.dz